

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE SAINT-GERMER DE FLY

60850 - SAINT-GERMER DE FLY

DEPARTEMENT DE L'OISE



Arrondissement de BEAUVAIS

Téléphone : 03.44.82.50.15.

Fax : 03.44.82.82.09.

Canton de GRANDVILLIERS

E-Mail : [mairie-st-germer@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-germer@wanadoo.fr)

<http://www.mairie-st-germer.fr/>

*Compte-Rendu*

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2016

### Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **désigne Madame Caroline NUC** secrétaire de séance.

### Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 05 juillet 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **approuve** le compte-rendu du Conseil Municipal du **05 juillet 2016**.

### USEP - Renouvellement de l'adhésion

Le Conseil d'Administration de l'USEP a fixé le montant des animations à **325 €** pour chacun des 5 cycles de 7 semaines, pour la période allant de septembre 2016 à juillet 2017, soit **1 625 €** pour l'année scolaire 2016/2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

↳ **autorise** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention entre l'Ecole du Sport et de la Citoyenneté USEP et la Commune de Saint Germer de Fly,

↳ **décide** d'inscrire cette dépense aux Budgets Primitifs 2016 et 2017.

### SE 60 - Modification des statuts

Monsieur le Maire informe d'une délibération du Syndicat d'Energie de l'Oise en date du 27 juin relative à une modification statutaire lui permettant d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans les démarches énergétiques et environnementales.

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres du SEGO pourraient, si elles le souhaitent, profiter de l'expertise du syndicat en matière énergétique suivant deux modalités distinctes :

- soit dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèreraient,
- soit dans le cadre de conventions spécifiques (mise à disposition de services,...) auxquelles elles pourraient souscrire.

Cette deuxième possibilité serait également ouverte à des collectivités non-adhérentes (communautés de communes par exemple).

Le projet de modification statutaire porte aussi sur :

- la composition des Secteurs Locaux d'Énergie suite à la création de deux « communes nouvelles » sur le territoire du Syndicat.

- la mise à jour de l'annexe relative aux compétences transférées par les communes.

- ✓ Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;
- ✓ Vu la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes ;
- ✓ Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte ;
- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **adopte** les modifications statutaires du SEGO annexées à la présente délibération :

- modifiant l'article 4 des statuts relatif aux compétences optionnelles
- modifiant l'article 5 des statuts relatif aux activités complémentaires et à la mise en commun de moyens
- modifiant les annexes relatives aux adhérents au SEGO et aux Secteurs Locaux d'Énergie
- modifiant l'annexe relative aux compétences transférées par les adhérents

### Demande d'admission en non-valeur de titres irrécouvrables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

↳ **accepte** de mettre en non-valeur la pièce n° 2013 / 273 concernant Mme SCHELLIER Frédérique pour un montant de **252.96 €** (location salle des fêtes)

↳ **accepte** de mettre en non-valeur la pièce n° 2013 / 286 concernant M. PEREIRA Francisco et Mme SALGADO Valérie pour un montant de **471.23 €** (location salle socioculturelle)

↳ **accepte** de mettre en non-valeur les pièces n° 2015 / 101 et 2015 / 330 concernant BLEU D'AUTOMNE pour des montants de **560.63 €** et **400.00 €** (location salle socioculturelle)

↳ **Soit un total général de 1 684.82 € €**

↳ **accepte** d'imputer cette dépense à l'article 6541

Bilan brocante 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **accepte** le bilan brocante 2015 ci-après :

<b>BILAN BROCANTE 2015</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
GUSO - Art. 6232	<b>158.97</b>	EMPLACEMENTS - art. 70321	<b>3651.00</b>
ANIMATEUR - Art. 6232	<b>245.00</b>		
REPAS PLACEURS - USSG - Art. 6232	<b>187.50</b>		
REPAS PLACEURS - LE SULKY - Art. 6232	<b>91.00</b>		
BRIOCHES SALON - Art. 6232	<b>3.47</b>		
ELECTRICITE LEVASSEUR	<b>678.15</b>		
* 03/10 - Installation	739.8		
* 04/10 - Démontage	123.3		
*06/10 - Démontage	493.2		
* Remise de l'entreprise	-678.15		
FRAIS D'EMPLOI DU PERSONNEL COMMUNAL	<b>750.00</b>		
FRAIS DE DOSSIER	<b>220.00</b>		
INDEMNITES REGISSEUR	<b>110.00</b>		
MODIFICATIONS CALICOTS COMITE DES FETES	<b>54.00</b>		
PARKING	<b>300.00</b>		
* FRAITURE	150.00		
* DAVENNE	150.00		
PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS *	<b>800.00</b>		
* Comité des Fêtes - 1	50.00		
* Jumelage - 5	200.00		
* Colombes - 3	150.00		
* Anciens Combattants - 2	100.00		
* Country - 2	100.00		
* Bicylindres - 5	200.00		
<b>TOTAL</b>	<b>3598.09</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3651.00</b>
<b>RECETTES - DEPENSES - DEFICIT</b>			<b>52.91</b>

\* 50.00 € par personne - Maximum 200.00 €

<b>A REMBOURSER AU COMITE DES FETES:</b>	
* Modifications Calicots	54.00
* Parkings	300.00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>354.00</b>

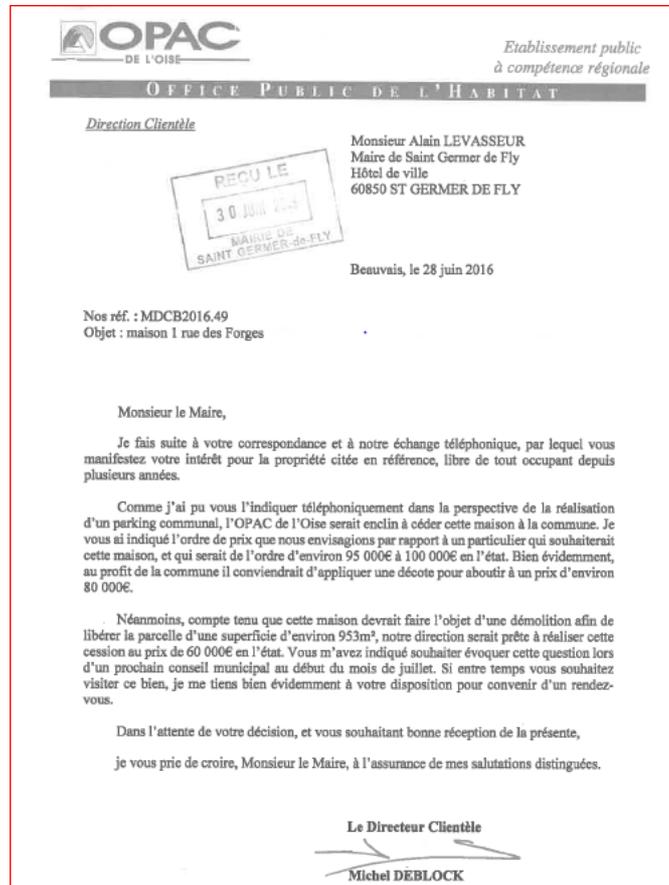
De plus, comme chaque année, le Comité des Fêtes a avancé la location de la calèche pour la fête de 2015. Il convient donc de lui rembourser la somme de **370.00 €**

<b>TOTAL</b>	<b>724.00</b>
--------------	---------------

## OPAC - Maison 1 rue des Forges

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire vous avait expliqué qu'il avait demandé à l'OPAC plus de renseignements concernant la maison située 1 rue des Forges, actuellement inoccupée.

L'OPAC avait répondu ainsi :



Après discussion, vous aviez refusé cette proposition et vous étiez prêts à en offrir 30 000.00 € (pour le terrain et en plus payer la démolition de la maison).

Monsieur le Maire a fait part de cette décision à l'OPAC et voici leur réponse :

*Monsieur le Maire,*

*Je fais suite à votre courrier consécutif à la décision prise en Conseil Municipal du 5 juillet 2016 quant au rachat éventuel par la commune de la maison située 1 rue des Forges et à notre conversation téléphonique de ce jour, et vous confirme que dans l'hypothèse d'une vente à la commune, le prix qui avait été proposé par l'OPAC de l'Oise pourrait être ramené à 40 000€ pour une vente en l'état, prix en dessous duquel nous ne pourrions financièrement pas descendre.*

*Je vous confirme également que cette maison ne sera jamais remise en location par l'OPAC de l'Oise, le coût de remise en état étant disproportionné par rapport au loyer pratiqué, et que si cette vente ne peut se réaliser au profit de la commune, nous la proposerons à la vente à un particulier qui aura à la réhabiliter entièrement pour la rendre habitable.*

*Je vous souhaite bonne réception de la présente et me tiens bien évidemment à votre disposition pour tout complément dont vous pourriez avoir besoin.*

*M. DEBLOCK*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **décide** de ne pas donner suite à cette affaire :

- tant qu'une visite de la maison n'est pas effectuée,
- tant que le diagnostic amiante n'a pas été fait.

### Budget Assainissement – Décisions modificatives

Afin de régulariser les opérations de TVA sur le budget assainissement, il convient de prendre la Décision Modificative suivante :

➔ Dépenses d'Investissement – Chapitre 041 – article 2762	+ 150 000 €
➔ Recettes d'Investissement – Chapitre 041 – article 2315	+ 150 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **accepte** cette décision modificative.

\*\*\*\*\*

Afin de pouvoir payer les travaux, il convient de prendre la décision modificative suivante :

➔ Dépenses de Fonctionnement – 023 / Article 023	+ 574 300.00 €
➔ Dépenses de Fonctionnement – 011 / Article 61528	- 450 000.00 €
➔ Dépenses de Fonctionnement – 011 / Article 6156	- 124 300.00 €
➔ Dépenses d'Investissement – 23 / Article 2315	+ 574 300.00 €
➔ Recettes d'Investissement – 021 / Article 021	+ 574 300.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **accepte** cette décision modificative.

### Travaux Abbaye – Mise aux normes incendie, électricité et accessibilité

#### Demande de subvention au Conseil Départemental

Après l'élaboration de l'avant-projet définitif et la demande d'autorisation de travaux dans le cadre de la mise aux normes incendie, électricité et accessibilité de l'Abbatiale de Saint Germer de Fly accompagnée de la demande de subvention auprès des services de la D.R.A.C.,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

☞ **solicite** une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour assurer le financement de l'opération.

☞ **accepte** le plan de financement suivant :

#### Pour les études :

- subvention de l'Etat (50%) = 7 500,00 €
- subvention du Conseil Départemental (25%) = 3 750,00 €
- fonds libres de la Commune (25%) = 3 750,00 €

**TOTAL = 15 000,00 € H.T.**

#### Pour les travaux :

- subvention de l'Etat (30%) = 42 024.35 €
- subvention du Conseil Départemental (25%) = 35 020,30 €
- fonds libres de la Commune (45%) = 63 036.54 €

**TOTAL = 140 081,19 € H.T.**

## Communauté de Communes du Pays de Bray - Convention - Instruction des autorisations et des actes d'urbanismes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

↳ **approuve** la convention pour l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme

↳ **autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

### Questions diverses

→ Dates à retenir :

- Le **dimanche 27 novembre 2016** : Repas du C.C.A.S. à la salle socioculturelle,
- Le **samedi 10 décembre 2016** : Arbre de Noël de la Commune à la salle socioculturelle,
- Le **samedi 07 janvier 2017** : Vœux de Monsieur le Maire à la salle socioculturelle,
- Le **samedi 21 janvier 2017** : Repas du Personnel à la salle socioculturelle,
- Les **dimanches 23 avril et 07 mai 2017** : Elections Présidentielles à la salle socioculturelle,
- Les **dimanches 11 et 18 juin 2017** : Elections Législatives à la salle socioculturelle.

**ATTENTION, FERMETURE DES BUREAUX DE VOTE A 19H00**

→ **Mariage ANDRIEUX / LOISEAU - Remerciements**

Monsieur le Maire présente les remerciements des époux.

→ Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que les travaux de sécurité à l'Ecole maternelle sont terminés et que ceux Douce rue viennent de commencer.

→ **Impasse de la Butte Bigand - Domaine Public**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier des propriétaires et locataires de l'Impasse de la Butte Bigand qui souhaitent que cette impasse passe dans le domaine public. Après discussion, Monsieur le Maire décide de s'informer plus précisément sur les réels propriétaires et locataires et sur le coût des travaux qu'il y aurait à faire.

→ **Opac de L'Oise - Résidence Les Erables**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'Opac de L'Oise concernant des travaux à la Résidence Les Erables.

Il fait également part d'un RDV avec Madame JOLY de l'OPAC.

L'OPAC a décidé la rénovation des façades en 2017 ou 2018.

De plus, Monsieur le Maire propose qu'un aménagement de parking soit fait et dans ce cas, l'OPAC s'engage à remettre en état tous les plots. Une fois ces travaux effectués, les locataires devront impérativement respecter le stationnement ; la gendarmerie sera appelée en cas de problème.

Monsieur le Maire explique également que l'OPAC a décidé de changer tous les chauffe-eau.

Enfin, Monsieur le Maire explique que les locataires ne respectent pas les locaux ; en effet, les halls d'entrée ont été refaits à neuf il n'y a pas longtemps et c'est déjà très sale ; de plus, les plots ont été retirés et les locataires se garent de façon anarchique.

→ Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal des modifications qui ont été faites sur les contrats de location des deux salles.

En effet, maintenant, les chèques de règlement seront perçus comme suit :

- 1/ chèque d'acompte de 50 % à la signature du contrat de location,
- 2/ chèque du solde à la remise des clefs le vendredi à 14h00.

De plus, concernant les frais de gaz, électricité et eau à la salle socioculturelle, un chèque d'acompte de 150,00 € sera automatiquement demandé au moment de la signature du contrat.

Ainsi, nous espérons éviter au maximum les impayés et mises en non-valeur.

➔ Monsieur le Maire informe les élus

- \* que des travaux d'assainissement sont en cours au Stade pour un coût de 9082.00 €
- \* que le dossier des travaux pour l'Abbatiale a été réceptionné le 20 juillet dernier ; les services ont 6 mois maximum pour y répondre.
- \* qu'une balayeuse a été achetée.
- \* que le revêtement dans le lotissement a été effectué.
- \* que le marquage au sol de la Route Nationale 31 a été demandé. De plus, il a réitéré sa demande de passage piéton pour la rue des Prairies.
- \* que la consultation pour les travaux des toilettes de l'école élémentaire a été lancée. Les gros travaux auront lieu durant les vacances scolaires. Un bloc sanitaire provisoire sera installé. Monsieur le Maire souhaite que les peintures extérieures soient également refaites.
- \* qu'une personne s'est présentée en Mairie pour faire un plan de la Commune. L'ensemble du Conseil refuse cette proposition.
- \* que les jouets pour l'arbre de Noël sont en commande. L'école maternelle ne participera pas au concours de dessins mais en contrepartie effectuera des fresques et des chants. Les quatre classes de l'école élémentaire y participeront.
- \* qu'il souhaite mettre en place une sécurité renforcée pour les entrées et sorties lors de la braderie. Il est proposé de mettre des ballots de paille ou des barrières ou encore des tracteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

Le Maire,

Alain LEVASSEUR.